DEPARTEMENT
PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT
SAINT-OMER
CANTON
SAINT OMER

Mairie de ZOUAFQUES

Tél : **03.21.82.56.81**
Mail : mairie.zouafques@wanadoo.fr

Place de l'Abbé Couplet
62890 Zouafques

N° 2025-04/02

Le Maire de la commune de ZOUAFQUES,

***VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,*

***VU** le Code de la Route,*

***VU** la demande formulée par Mr LECLERCQ René, 24 rue de la Capelette, 62890 ZOUAFQUES,*

Considérant la nécessité de prendre des mesures pendant le déroulement des travaux de toiture avec installation d'un échafaudage au 8 rue de Louches à ZOUAFQUES,

ARRÊTE

***Article 1 : A compter du 25 avril 2025 et durant 1 semaine**, une restriction de circulation sera établie au niveau du 8 rue de Louches de jour comme de nuit afin d'assurer la sécurité pour l'exécution des travaux mentionnés ci-dessus.*

***Article 2 :** La restriction de circulation sera mise en place par les moyens suivants :*

- *Stationnement, arrêt et dépassement interdits au droit des travaux*
- *Signalisation de la présence d'un échafaudage de sorte à ce que cela soit visible de jour comme de nuit*
- *Signalisation complémentaire pour inviter les piétons à emprunter le trottoir d'en face.*

***Article 3** : La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par les soins et aux frais de Mr LECLERCQ René.*

***Article 4** : Madame la secrétaire de Mairie, la Gendarmerie Nationale et Mr LECLERCQ René sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.*

Fait à Zouafques,
F. DUPONT

Maire de Zouafques